



Signataire : Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 11 février 2026

Question écrite urgente

Fermeture annoncée de l'établissement Lullin : quelles justifications et quelles alternatives ?

Il semblerait que le département de l'instruction publique ait annoncé la fermeture de l'établissement Lullin pour juin 2026 aux collaborateurs concernés. Cet établissement joue un rôle spécifique dans l'accompagnement de jeunes en difficulté, en leur offrant un cadre structurant, éducatif et adapté à leurs besoins.

Dans un contexte où les enjeux liés à la santé psychique, au décrochage scolaire et à la vulnérabilité sociale des jeunes sont particulièrement prégnants, une telle décision ne peut intervenir sans une analyse approfondie de ses conséquences.

Au regard de ces éléments, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Quelles sont les raisons précises ayant conduit à la décision de fermer l'établissement Lullin ?***
- ***Des analyses d'impact ont-elles été menées concernant les effets de cette fermeture sur les jeunes actuellement pris en charge, notamment en termes éducatifs, sociaux et psychologiques ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Et quels impacts à long terme ?***
- ***Cette décision est-elle motivée, en tout ou en partie, par des considérations budgétaires ou des objectifs d'économies ?***
- ***Quelles solutions concrètes le Conseil d'Etat envisage-t-il pour garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des jeunes concernés ?***

- *Quelles seront les affectations et missions des collaborateurs actuellement au sein de l'établissement de Lullin ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de l'attention portée à ces questions et de ses réponses circonstanciées.